2007-02457/

Express

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

N° 19 - 23 novembre 2001
Archives

LE NOUVEAU BUDGET DU GOUVERNEMENT : DES MESURES POUR AIDER LES MUNICIPALITÉS

Le nouveau budget du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2001, poursuit trois grands objectifs : soutenir les ménages, stimuler les investissements privés et accélérer les investissements publics. Bref, il s'agit de maintenir, sinon d'accroître, l'emploi et la qualité de vie partout au Québec malgré la transformation subite de la conjoncture économique mondiale.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a pris plusieurs mesures dont certaines concernent directement les municipalités; ce sont celles qui touchent les infrastructures, le cadre de vie, l'habitation et les communications. Ces mesures sont d'abord exposées sous forme de tableau, puis expliquées.

	Nouveaux fonds provenant du budget 2002-2003 (Québec)	**Enveloppe gouvernementale totale (Québec)**	**Contribution attendue des municipalités et du milieu, le cas échéant**
Nouveau programme d'infrastructures	350 M$	350 M$	350 M$
AccèsLogis	250 M$ sur 5 ans 7 M$ 2001-2002	257 M$	68,5 M$
Programme de logement abordable	105 M$ sur 2 ans	105 M$	57 M$
Programme de revitalisation des centres urbains	95 M$ sur 2 ans	115 M$	115 M$
RénoVillage	16 M$ sur 2 ans	16 M$	aucune
Programme cadre de renouveau urbain pour les quartiers dévitalisés	75 M$ sur 2,5 ans	75 M$	75 M$ sur 2,5 ans
Villages branchés du Québec	75 M$	75 M$	

Un soutien accru aux infrastructures municipales

Le budget prévoit la création d'un nouveau programme conjoint Québec-municipalités de réfection des infrastructures doté d'une enveloppe de 350 millions de dollars. Les municipalités devront contribuer pour une somme équivalente. Une participation du gouvernement fédéral est attendue.

Les projets visés portent sur le traitement et la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux ou l'amélioration de la voirie municipale. Seront également soutenus des projets à incidences économiques, urbaines ou régionales, notamment les immobilisations requises pour la mise en place des villes regroupées.

La plus grande partie des fonds, soit 200 millions, servira à financer la rénovation et la mise aux normes des systèmes d'alimentation en eau potable ainsi que l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées.

Une enveloppe annuelle de 9 millions de dollars pour les deux prochaines années sera réservée à un nouveau programme d'embellissement des villages visant à augmenter le pouvoir d'attraction des collectivités rurales et à contribuer ainsi à la revitalisation du milieu. Les municipalités intéressées sont appelées à contribuer à ce programme en investissant une somme égale à celle versée par le gouvernement, ce qui permettra de réaliser pour 36 millions de dollars de travaux.

L'amélioration du cadre de vie

Le gouvernement du Québec consacrera 75 millions de dollars de plus à son Programme cadre de renouveau urbain pour les quartiers dévitalisés du Québec, programme auquel les municipalités sont appelées à contribuer pour une somme égale à celle versée par le gouvernement.

Ce programme comprend un ensemble de mesures pour améliorer l'aménagement urbain et les conditions générales de l'habitat, rénover des équipements et des services collectifs, augmenter les espaces verts, réhabiliter des terrains contaminés, revitaliser des artères et des pôles commerciaux, enfouir et moderniser le réseau électrique, et mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural.

Des investissements dans le logement

Le gouvernement du Québec versera 362 millions de plus dans la construction de nouveaux logements pour des ménages à revenu faible ou modeste. Ce budget additionnel permettra la réalisation de 13 000 logements. Il est réparti entre le programme AccèsLogis et le nouveau programme conjoint Québec-Canada de logement abordable.

De plus, au cours des deux prochaines années, Québec consacrera 111 millions de plus aux programmes de rénovation résidentielle, portant le total de leurs enveloppes budgétaires à 131 millions.

La poursuite de la plupart des programmes implique une participation des municipalités. Il importe donc que ces dernières réservent dès maintenant des fonds pour ce type de projet si elles veulent être en mesure de bénéficier du nouveau financement.

Soulignons que l'ensemble des municipalités locales, sans égard à leur taille, sont admissibles au soutien financier du futur programme de logement abordable, du programme de revitalisation et d'AccèsLogis.

Pour participer à ces programmes, elles doivent verser leur part des coûts de réalisation des projets, qu'il s'agisse de rénovation ou de construction de logements, ou encore d'amélioration du milieu environnant.

Cette injection totale de 916 millions dans le logement – soit 240 millions de la part des municipalités, 190 millions du fédéral et 486 millions du Québec – devrait générer des investissements totaux de 1,8 milliard de dollars et créer plus de 17 000 emplois dans le secteur de l'habitation.

Voici une présentation plus détaillée des programmes.

Les programmes de rénovation résidentielle

Le nouveau budget du gouvernement du Québec prévoit l'injection de 111 millions additionnels sur deux ans : 95 millions dans un programme de revitalisation et 16 millions dans le programme RénoVillage.

Appelé jusqu'ici « Revitalisation des vieux quartiers », le programme québécois de revitalisation appuie les villes centres dans leurs efforts pour améliorer la fonction résidentielle dans les quartiers centraux, mettre en valeur le tissu urbain et favoriser la conservation du patrimoine bâti. Dès janvier 2002, le programme sera élargi aux petits et moyens centres urbains. Son budget accru permettra la rénovation de 21 200 unités de logement en deux ans.

Quant à RénoVillage, comme son nom l'indique, il s'adresse essentiellement au milieu rural. La nouvelle injection de fonds signifie un soutien à la rénovation de 6 000 logements de plus occupés par des propriétaires à faible revenu. Rappelons que l'aide financière maximale accordée est de 6 500 $ par logis.

Le programme de logement abordable

Le gouvernement du Québec prévoit mettre en œuvre un nouveau programme pour stimuler l'offre de logements locatifs à coût abordable. Dans son nouveau budget, il s'engage à y consacrer une somme de 105 millions de dollars sur deux ans. Une entente de partage des frais est en voie de préparation avec le gouvernement fédéral et devrait être conclue avant la fin de l'année. À l'origine, le programme devait permettre la construction de 6 500 unités de logement au cours des quatre prochaines années. Le plan d'accélération des investissements publics ramènera ce calendrier à deux ans si le gouvernement fédéral accepte de participer à l'effort de devancement souhaité par le Québec.

La participation à ce programme sera ouverte à l'ensemble des municipalités locales.

AccèsLogis

Dès cette année, la somme allouée au programme de logement social et communautaire est majorée de 7 millions. Le budget du programme passe donc, pour

2001-2002, de 43 à 50 millions, permettant de ce fait la réalisation de 1 325 logements communautaires. À ceux-ci s'ajouteront 100 unités de logement pour des femmes victimes de violence, ce qui complètera les 400 unités annoncées lors de la Marche des femmes en octobre 2000.

Pendant les cinq années suivantes, c'est-à-dire à compter de la programmation 2002-2003, le budget annuel du programme se maintiendra à 50 millions – pour une somme totale de 250 millions –, ce qui permettra la réalisation de 6 500 unités de logement communautaire pour des personnes en difficulté et des ménages à revenu faible ou modeste.

Rappelons qu'AccèsLogis s'adresse à toutes les municipalités locales.

Les nouvelles unités d'habitation seront réalisées par des coopératives ou par des organismes à but non lucratif. Des 1 425 unités à construire en 2001-2002, 870 seront destinées à des familles, à des personnes seules et à des personnes âgées autonomes, tandis que 365 logements seront réservés à des personnes âgées en perte légère d'autonomie. Enfin, 190 logements seront réalisés pour des personnes ayant des besoins particuliers de logement, comme les personnes ayant des problèmes de santé mentale, les sans-abri ou les femmes victimes de violence.

Plus de 800 unités de logement sur les 1 425 pourront bénéficier d'un « supplément au loyer », une aide financière destinée aux ménages à faible revenu qui, autrement, devraient consacrer plus de 25 % de leur revenu au paiement du loyer.

Des études ont démontré que chaque dollar placé par une municipalité dans un projet AccèsLogis entraîne, pour la réalisation du projet, des investissements de 6,65 $ provenant de sources diverses. Entre autres, la subvention de la Société d'habitation du Québec pour les projets AccèsLogis s'élève à 3 $ pour chaque dollar investi par la municipalité.

Un soutien aux communications

Un nouveau programme appelé Villages branchés du Québec et doté d'une enveloppe budgétaire de 75 millions de dollars mettra en lien les écoles du Québec au moyen d'un réseau de télécommunication à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure, qui servira également à d'autres organismes partenaires tels les municipalités, permettra l'établissement de bases solides pour une véritable autoroute nationale de l'information.

Publication	
Rédaction Affaires publiques et communications **Production** Affaires publiques et communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 **(418) 691-2019** C.P. 83 Tour de la Place-Victoria Bureau 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web mamm.gouv.qc.ca	